

Municipalité
de
Vufflens-la-Ville

Tél. 021 - 701 32 55
Fax 021 - 701 57 33

Aux locataires du Refuge de et à
1302 Vufflens-la-Ville

Case postale 25
1302 Vufflens-la-Ville, le décembre 2011

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que **le refuge Les Fives** sera mis à votre disposition le ... et vous communiquons, ci-après, le règlement d'utilisation :

- Le locataire peut disposer du refuge dès 8h30 le jour retenu jusqu'au lendemain matin à 7h30. La clé est à retirer, le matin du jour de la location, chez **Mme Denise Küenzi**, Grand-Rue 42, 1302 Vufflens-la-Ville, (**021 702 27 79 ou 079 479 97 00**) et doit être rendue au plus tard à 7h30 le lendemain matin du jour d'occupation dans la boîte aux lettres de Mme Küenzi.
- Le refuge, son mobilier et son équipement sont traités avec soin. Il est interdit de sortir les tables.
- Le bois pour le poêle se trouve dans une niche à l'intérieur du refuge. Laisser le feu s'éteindre, le responsable communal videra les cendres.
- Il existe 2 pistes de pétanques, prenez vos boules.
- Un barbecue extérieur couvert vient compléter l'équipement.
- Prière de respecter la forêt avoisinante.
- L'eau n'étant pas contrôlée, nous vous suggérons de la bouillir avant de la consommer.
- L'intérieur du refuge, les toilettes, les abords extérieurs doivent être **rendus propres et en ordre**. Le sol carrelé doit être panossé, le plancher en bois balayé. Les sacs d'ordure doivent être emportés. Les détritus ne doivent être ni laissés sur place, ni jetés dans le ravin de la rivière, ni déposés à la déchetterie.
- Avant de quitter le refuge, les lampes doivent être éteintes et le gaz alimentant le réchaud doit être fermé, selon mode d'emploi au verso.
- Les frais de nettoyage éventuels, si celui-ci est mal fait, ainsi que les frais de réparation en cas de dommages au refuge, au mobilier, aux équipements, etc., seront facturés au locataire responsable.
- Le montant de la location est à payer, au moyen du bulletin de versement annexé, au plus tard 15 jours après la réservation. En cas de désistement jusqu'à 30 jours avant la date de location, le montant vous sera remboursé. Au-delà, aucune restitution ne sera possible.

Tout en vous souhaitant d'agréables moments au refuge Les Fives, nous vous présentons, chère Madame, nos meilleures salutations.

GREFFE MUNICIPAL

REFUGE DE VUFFLENS-LA-VILLE

INSTALLATION SOLAIRE : MODE D'EMPLOI

1. ENCLENCHEMENT

L'interrupteur général se trouve au fond du placard à balais à droite du plan de cuisine. Pousser vers le bas le petit levier sur le côté droit du régulateur (boîte à couvercle fumé environ à hauteur des yeux) Le levier revient tout de suite en position centrale et l'entend un « clic » des relais commutant Si l'on arrive de nuit, une lampe de poche est très recommandée.

2. LAMPES A DISPOSITION

Plan de cuisine : lampe au dessus de l'évier, interrupteur sur la lampe à droite.

Plafonniers : interrupteur double sur le côté gauche du placard à balais.

Appliques : interrupteurs à 2 m proches des lampes.

Extérieur entrée : interrupteur à gauche de la porte d'entrée (bas).

Extérieur coin couvert : interrupteur sur le côté gauche du placard à balais au fond.

WC : interrupteur à gauche (haut) de la porte d'entrée du refuge (minuterie 5 minutes).

Contrôler en sortant du refuge que la lampe est bien allumée, sinon réenclencher l'interrupteur.

3. DECLENCHEMENT DE L'INSTALLATION

Avant de quitter le refuge, il faut **ABSOLUMENT DECLENCHER** l'interrupteur général pour éviter que des lampes restées par inadvertance ne déchargent trop les batteries. Comme en arrivant pousser le levier du régulateur mais vers le haut - laisser la lampe sur l'évier allumée, ce qui permet de vérifier le déclenchement du système.

Pour éviter d'être sans aucune lumière, on peut enclencher une minuterie qui allume la lampe de l'entrée pendant 5 minutes. L'interrupteur de cette minuterie est dans le placard à balais à droite à hauteur des yeux (bouton de sonnette).

ECONOMISEZ L'ENERGIE

N'ALLUMEZ PAS TOUTES LES LAMPES SANS NECESSITE

PENSEZ AUX OCCUPANTS SUIVANTS DU REFUGE

Réchaud à gaz

Ouvrir la vanne principale du gaz dans l'armoire haute.

Réchaud

- Pour ouvrir le gaz, tourner le bouton à gauche ou à droite
- Presser sur le bouton
- Allumer le feu

Avant de quitter le refuge, fermer la vanne principale.